

■ ASSISTANT FAMILIAL PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DEAF) DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU 3



● ● ● MÉTIER

L'assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de dix-huit à vingt et un ans.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. Le rôle de l'assistant familial est :

- D'assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur selon ses besoins ;
- De favoriser l'intégration de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, de veiller à ce qu'il y trouve sa place ; Et, avec les autres membres de l'équipe technique pluridisciplinaire du service d'accueil familial permanent (travailleur social référent, psychologue, psychiatre, chef de service...) et les autres membres de la famille d'accueil
- D'aider l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à trouver ou retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie ;
- D'accompagner l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur dans ses relations avec sa propre famille.

● ● ● EMPLOI

Ce métier évolue principalement au domicile du professionnel. Depuis quelques années, et au regard des Etablissements d'accueil spécialisés en augmentation de la fréquentation, le besoin d'Assistant Familial est devenu une priorité pour les structures employeurs d'aide à domicile. 2 grands secteurs emploient des Assistants Familial : le Social et le Public.

● ● ● PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à cette formation.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Avoir effectué les 60 heures préalables à l'obtention de l'agrément délivré par le conseil Départemental.

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 juin 2005, qui réforme le statut des assistants maternels et familiaux.

Elle est dispensée sur une amplitude 12 mois, selon un planning et une alternance spécifique à chaque UFA et accord du groupement Employeurs

Soit 240 heures au total.

FORMATION THEORIQUE

240 H DE FORMATION REPARTIE EN DOMAINES DE FORMATION :

L'architecture proposée est structurée en trois Domaines de Formation :

- DF1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil – 140 heures
- DF2 : Accompagnement éducatif de l'enfant – 60 heures
- DF3 : Communication professionnelle – 40 heures

Formation pratique

Expérience sur le terrain emploi en

Alternance avec la formation.

Pour l'apprenti, la formation est totalement gratuite, la formation est financée par l'OPCO de votre employeur ou est pris en charge par l'employeur du secteur public ou le CNFPT.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Chaque domaine de formation fait l'objet d'une épreuve de certification en vue de l'obtention du DEAF.

● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Répondre aux besoins physiques de l'enfant
- Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant
- Répondre au besoin de soins
- Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil
- Favoriser le développement global de l'enfant
- Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant
- Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial
- Communiquer avec les intervenants extérieurs

● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

- UFA IRTS MARSEILLE

● ● ● RESULTATS

BASES SUR LES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE EN 2024

Ce métier n'ayant pas eu de certification par la voie de l'apprentissage, il n'y a donc aucune étude de réaliser.



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à **visiter notre site** et à **nous contacter** pour concrétiser votre projet de **formation par la voie de l'apprentissage**.

www.cfa-giapats.fr

04 91 90 51 99

info@cfa-giapats.fr

Vous pouvez candidater en flashant le QR code.

